



intervention de crise
et prévention

société coopérative

Formulaire d'inscription 2025

Prénom : Nom :

Mobile : Tél. :

E-mail :

Adresse privée :

.....

Profession : Lieu :

Adresse de facturation :

.....

Email à qui adresser la facture :

En cas de remboursement, merci d'indiquer votre :

CCP/IBAN :

Niveau I : CARE (session de printemps)

28 et 29 avril, 19 mai et 3 juin 2025

Je m'inscris :

Journée évaluation CARE : 16 juin 2025

Je m'inscris :

Niveau II : PAIRS (session d'automne)

3 et 4 septembre, 8 et 9 octobre 2025

Je m'inscris :

Journée évaluation PAIRS : 19 novembre 2025

Je m'inscris :

Par ma signature, j'atteste avoir lu et accepte
les conditions d'inscription et de désistement (voir verso).

Date et lieu : Signature :

De préférence, merci de renvoyer scanné par e-mail à : contact@i-c-p.ch
Ou par courrier à : ICP Intervention de Crise et Prévention | Route d'Oron 2 | 1010 Lausanne



Conditions d'inscription et de désistement

Conditions d'inscription

- Les demandes d'inscription peuvent se faire par courrier, e-mail ou téléphone et sont prises dans l'ordre d'arrivée.
- La formation débute dès 6 inscriptions et peut être annulée faute d'inscriptions suffisantes.
- Votre inscription est enregistrée dès réception par ICP de votre bulletin d'inscription complété et signé. Nous vous ferons parvenir un e-mail confirmant la réception de votre demande dans les 7 jours suivant la réception de votre formulaire d'inscription.
- Selon ces informations, une facture sera envoyée par courriel à l'adresse de facturation mentionnée.
- Votre inscription est validée et définitive à réception de la totalité des frais de la formation par virement bancaire. **Merci de mentionner le numéro de facture dans les communications.**
- Il est possible de convenir d'un échelonnement de paiement. Se renseigner auprès du secrétariat.

Conditions de désistement

- En cas de désistement plus de 30 jours avant le début de la formation, votre acompte vous sera rendu, moyennant un dû de CHF 100.- pour frais administratifs.
- En cas de désistement moins de 30 jours avant le début de la formation, 50% de la formation est dû.
- En cas de désistement moins de 7 jours avant le début de la formation, l'entier du montant de la formation est dû, à moins que nous puissions vous remplacer ou que vous-même trouviez un participant.
- Tous les désistements attestés par un certificat médical sont acceptés, des frais de traitement de dossier à hauteur de CHF 100.- seront tout de même perçus.

Attestation et absence

- Les heures attestées sont d'une durée de 60 minutes.
- Au terme de la formation, une attestation de participation avec descriptif de la formation est délivrée.
- Un certificat sera délivré aux personnes ayant suivi l'ensemble de la formation, ayant accompli les travaux demandés et ayant démontré l'acquisition des outils lors de la journée d'évaluation.

Le secrétariat reste à votre disposition pour toute information complémentaire par courrier ou e-mail à contact@i-c-p.ch.